

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE
REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

Lundi le 24 octobre 2022

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue ce lundi 24 octobre 2022, au siège social de la Régie situé au 2831, rue Henri-Paul-Milot à Saint-Paulin à 17h.

Ouverture de la réunion

L'assemblée s'ouvre à 17h, sous la présidence de monsieur Pierre Désaulniers.

Vérification du quorum

Outre monsieur Désaulniers, qui préside l'assemblée et représente la Municipalité de Saint-Boniface, sont également présents :

Messieurs Claude Boulanger, de la Municipalité de Charette et André Bordeleau, de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, ainsi que madame Nancy Mignault, de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.
Est absente, Mme Claire Boucher, de la Municipalité de Saint-Paulin.

Madame Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de réunion.

Le directeur incendie, monsieur Claude Langlois, prend également part à la rencontre.

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 107-10-22
Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que tous les membres du conseil d'administration ont été convoqués électroniquement à la présente assemblée, mercredi le 19 octobre dernier;

Considérant que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 24 octobre 2022 soit adopté.

1. Ouverture de la réunion ;
2. Vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du règlement 2022-04 concernant l'achat d'un camion-citerne

- et un emprunt ;
5. Période de questions ;
 6. Clôture de la séance.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 108-10-22
Adoption du règlement 2022-004 concernant l'achat d'un camion-citerne et d'une pompe portative et un emprunt

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire faire l'achat d'un camion-citerne 2 500 gallons impériaux incluant l'équipement qu'il contient ainsi qu'une pompe portative en excellent état et avec peu d'utilisation au montant de 50 000\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'achat se fera en janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont préalablement reçu une copie du règlement 2022-004 – Décrétant l'acquisition d'un camion-citerne et d'une pompe portative et un emprunt de 55 000\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration ce qui suit à savoir :

Que le conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé adopte le règlement 2022-004 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne et d'une pompe portative et un emprunt de 55 000\$

Que la directrice générale donne un avis public aux contribuables des municipalités sur le territoire desquelles la Régie a compétence et transmette ledit règlement aux municipalités membres pour approbation.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

RÉSOLUTION NUMÉRO : 109-10-22
Levée de l'assemblée

À 17h05, sur proposition de monsieur Claude Boulanger, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Désaulniers
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, PIERRE DESAULNIERS, PRESIDENT DE LA REGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Pierre Désaulniers
Président